

# AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DURABLE ET DU PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE COMPIÈGNE / MARGNY-LÈS-COMPIÈGNE



## Présentation des travaux préparatoires

Maitre d'ouvrage :



Rédaction :





## TABLE DES MATIERES

I. PREAMBULE .....	4
II. PRESENTATION DES TRAVAUX.....	4
II.1. Rappel du phasage.....	4
II.2. Le PEM Nord .....	4
II.3. Le PEM Sud .....	6
III. PLANNING DE REALISATION DES TRAVAUX .....	7
IV. IMPACTS DES TRAVAUX ET CONCLUSION.....	8

## I. PREAMBULE

Ce document a pour objet de présenter la teneur des travaux prévus par l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) cet été.

Ces derniers doivent être réalisés en amont des travaux d'aménagement de l'écoquartier de la gare, soumis à autorisation environnementale. Dans ce cadre, un dossier d'autorisation a été transmis à la DRIEAT en aout 2023, et est en cours d'instruction depuis cette date.

Ce document présente les raisons de l'anticipation de certains travaux qui doivent être réalisés dès juillet 2024, et leur absence d'impact lié à l'autorisation environnementale.

## II. PRESENTATION DES TRAVAUX

### II.1. RAPPEL DU PHASAGE

Le projet global de l'écoquartier de la gare de Compiègne – Margny-lès-Compiègne est découpé en 3 secteurs majeurs :

- Le Pôle d'Echange Multimodal (PEM) Nord et Sud
- L'écoquartier
- Le parc naturel

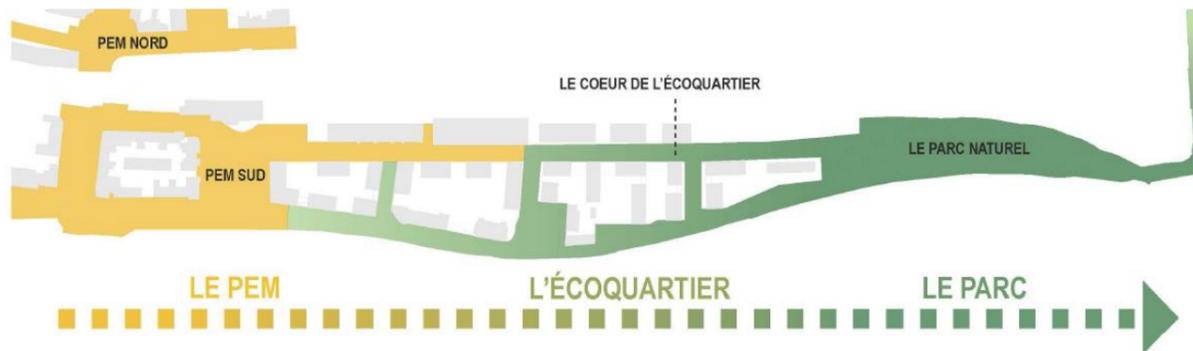


Figure 1 : Phases du projet d'aménagement de l'écoquartier

Dans un premier temps l'ARC prévoit la réalisation de la phase 1 de l'écoquartier de la gare de Compiègne – Margny-lès-Compiègne.

La première phase de travaux débutant en 2024 concerne une partie du Pôle d'Echange Multimodal.

Le PEM Nord consiste en l'aménagement des secteurs suivants :

- La rue de Noyon,
- Le giratoire de Guimarães

Le PEM Sud consiste en l'aménagement des secteurs suivants :

- Le carrefour à feux Louis XV,
- La rue d'Amiens en partie Ouest.

### II.2. LE PEM NORD

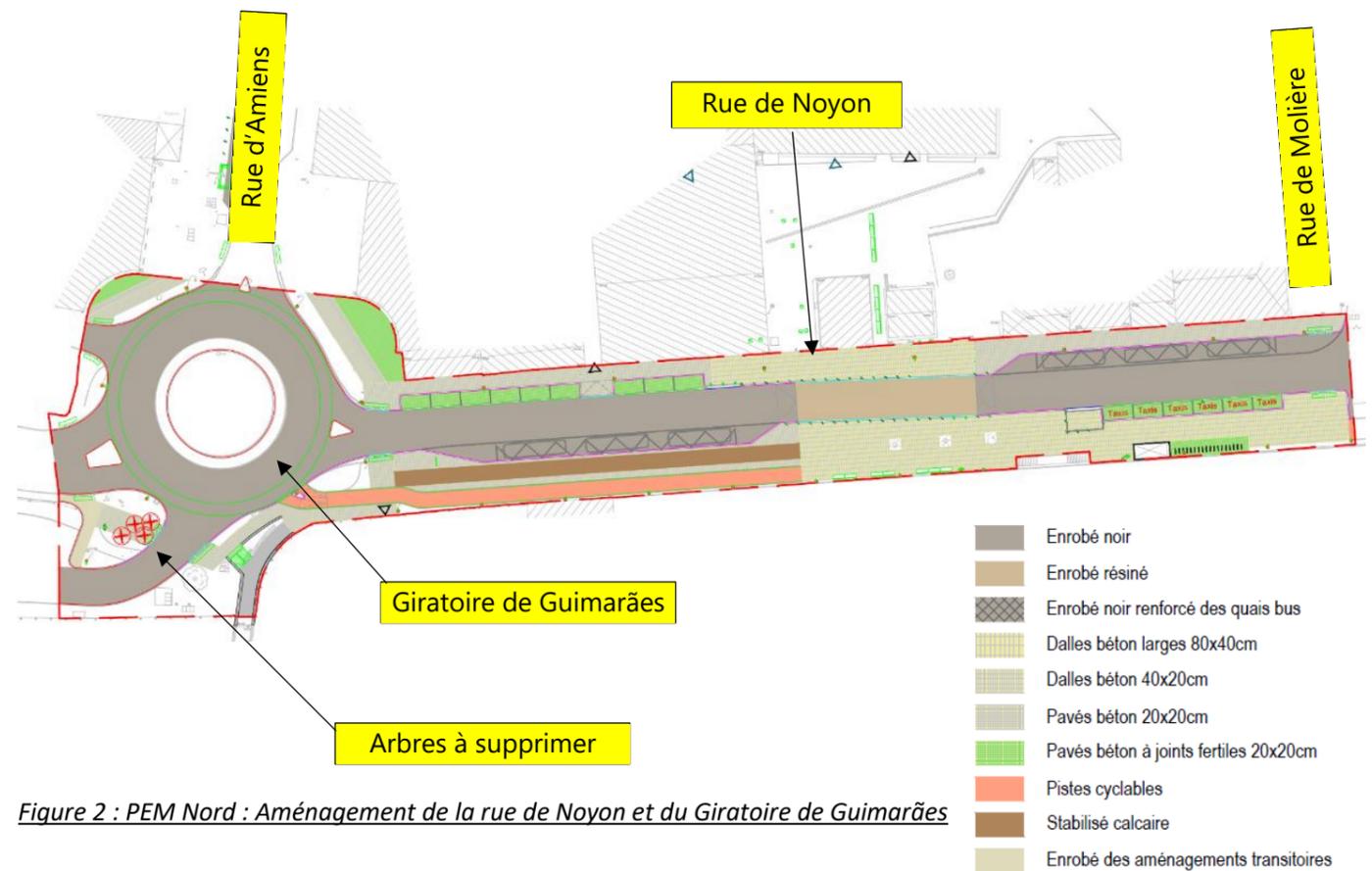


Figure 2 : PEM Nord : Aménagement de la rue de Noyon et du Giratoire de Guimarães



Figure 3 : PEM Nord : Giratoire de Guimarães



Figure 4 : PEM Nord : rue de Noyon

Dans un premier temps, le projet d'aménagement sur secteur consiste à la réalisation de la démolition de la voirie, des bordures et la dépose du mobilier nécessaires à l'aménagement de l'espace public de façade à façade, du giratoire de Guimarães et de la rue de Noyon entre la rue d'Amiens et la rue de Molière.

Dans un second temps, il s'agit de réaliser les sous-couches et le traitement des surfaces de voirie qui seront remplacées conformément à la légende de la figure 2.

En cohérence avec le nouvel aménagement de l'espace public, l'éclairage sera renouvelé ou adapté à la nouvelle configuration du site.

Un escalier sera également créé, en complément de la rampe d'accès au passage piéton souterrain qui permet la traversée des voies SNCF.

Les travaux consistent donc en des aménagements de surface qui viennent accompagner le renouvellement : mobilier urbain, mise en place des nouveaux revêtements, signalisation horizontale (marquage) et verticale.

L'assainissement n'est pas modifié. Toutefois 4 arbres sont à supprimer.



Figure 5 : PEM Nord : Arbres à supprimer

### II.3. LE PEM SUD

-  Enrobé noir
-  Enrobé résiné
-  Enrobé noir renforcé des quais bus
-  Dalles béton larges 80x40cm
-  Dalles béton 40x20cm
-  Pavés béton 20x20cm
-  Pavés béton à joints fertiles 20x20cm
-  Pistes cyclables
-  Stabilisé calcaire
-  Enrobé des aménagements transitoires

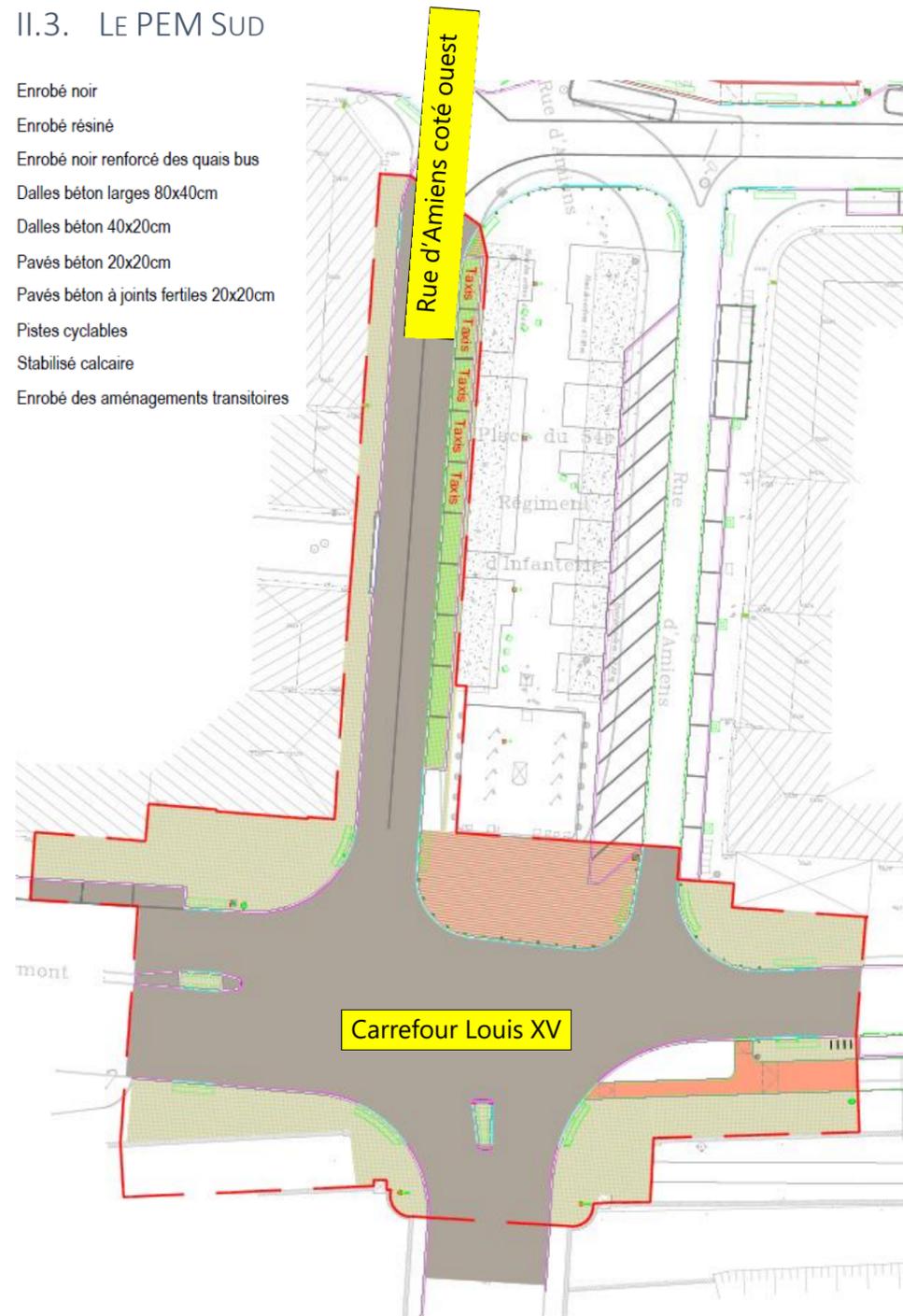


Figure 6 : PEM Sud : Aménagement du carrefour Louis XV et de la rue d'Amiens Ouest



Figure 7 : PEM Sud : Carrefour Louis XV



Figure 8 : PEM Sud : Rue d'Amiens (côté Ouest)

Le projet d'aménagement de ce secteur est similaire à celui présenté pour le PEM Nord, sur le carrefour Louis XV et de la rue d'Amiens côté ouest : démolitions de la voirie et dépose du mobilier, avant reconstitution conformément à la figure 6.

Il n'y a pas des travaux d'assainissement pluvial prévus au droit du carrefour Louis XV.

Le carrefour à feux sera réaménagé, avec un remplacement du matériel de Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT).

En cohérence avec le nouvel aménagement de l'espace public, l'éclairage sera renouvelé ou adapté à la nouvelle configuration du site.

Deux raccordements en attente seront anticipés lors de cette phase pour couvrir les futurs besoins en eau potable du projet.

Pour les autres travaux, il s'agit là encore des aménagements de surface qui viennent accompagner ce renouvellement : mobilier urbain, mise en place de nouveaux revêtements, signalisation horizontale (marquage) et verticale.

### III. PLANNING DE REALISATION DES TRAVAUX

Les travaux concernés par la présente note s'étalent sur une durée de 9 semaines, en juillet et aout 2024, dans le but d'être terminés pour la rentrée scolaire de septembre.

L'ensemble des travaux est prévu en journée, à l'exception des coulages des tapis de voirie qui seront réalisés sur 2 nuits dans le but de limiter la gêne sur la circulation, ces derniers devant être coulé en un seul tenant.

## IV. IMPACTS DES TRAVAUX ET CONCLUSION

L'ARC souhaite réaliser les travaux présentés dans cette note dès l'été 2024. En effet, ce calendrier permet principalement de grandement limiter les impacts sur la circulation routière :

- Sur la circulation générale, moins importante en période estivale,
- Sur le besoin d'accès à la gare pour raison professionnelle également fortement diminué,
- Sur les circulations de bus, les bus scolaires étant arrêtés durant l'été.

Cette circulation apaisée permet une réalisation des travaux avec coupure de circulation par demi-chaussée, et mise en place de circulation alternée, permettant d'éviter les déviations importantes, et autorisant le maintien des chaînes de mobilité.

### **1<sup>er</sup> tronçon : travaux rue d'Amiens ouest**

La rue d'Amiens ouest sera fermée dans sa totalité.

Les circulations seront maintenues pendant toute la durée des travaux au droit du carrefour, dont les îlots seront préalablement démolis, le marquage horizontal provisoire, ainsi que la signalisation horizontale et verticale provisoires seront mis en place.

### **2<sup>nd</sup> tronçon : travaux carrefour Louis XV**

Les travaux sur le carrefour Louis XV seront réalisés avec la mise en place d'un sous-phasage permettant en tout moment de conserver au moins un sens de circulation par sens au niveau de la rue Clermont, de l'avenue de la République et du pont Louis XV.

Des fermetures ponctuelles seront à prévoir pour le passage des réseaux éclairage et SLT au niveau des traversées de voirie, ainsi que pour le coulage du tapis de voirie. Cette dernière prestation sera réalisée la nuit, pour limiter la gêne.

### **3<sup>ème</sup> tronçon : Travaux rue de Noyon**

Les travaux de Noyon seront réalisés par demi-chaussée, avec une déviation de circulation via la RD 142, la RD13 et la RD 935.

Une circulation alternée sera mise en place.

### **4<sup>ème</sup> tronçon : Carrefour de Guimarães**

Au droit du giratoire, les travaux de bordure et des trottoirs seront réalisés en chaussée rétrécie. Les travaux de chaussée sur le giratoire seront réalisés pendant la nuit.

Le phasage des travaux est fourni en annexe.

Comme cela est présenté dans l'étude d'impact, ce secteur n'est pas concerné par le zonage du PPRI de l'Oise.

La gestion des eaux de ruissellement reste inchangée : il s'agit de surfaces de voiries imperméables qui sont maintenues. L'assainissement n'est pas modifié, et est reconstitué. Des grilles avaloirs seront posées en remplacement des avaloirs existants en cohérence avec les fils d'eau, et seront raccordées sur les regards de visite du réseau unitaire existant.

Pour le PEM Nord, les places de stationnement sont créées en pavés à joints fertiles, ce qui permet la désimperméabilisation du site sur une surface d'environ 180 m<sup>2</sup>.

Pour le PEM Sud, le même principe permet la désimperméabilisation du site sur une surface d'environ 90 m<sup>2</sup>.

Les enjeux écologiques sont également nuls sur ce secteur. La carte suivante, reprise de l'étude d'impact, présente les enjeux qui ont été estimés par le bureau d'études en écologie Rainette.

L'alignement d'arbres existant sur le trottoir au sud de la rue de Noyon sera conservé en phase définitive, ainsi que les espaces verts en limite des voies SNCF.

Un abattage de 4 arbres est toutefois prévu. Cette emprise a été considérée comme étant à enjeu écologique faible par les écologues (cf. carte en page suivante).

D'une manière plus générale, le cahier des charges fourni aux entreprises qui réaliseront les travaux intégrera tout de même les exigences environnementales liées au respect de l'environnement.

## Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux (1/2)



Figure 115 : Hiérarchisation des enjeux écologiques globaux 1/2  
(Source : Rainette, 2021)